



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L' Ancienne-Lorette, le mardi 5 mars 2013 à 17 h.

Sont présents : Madame Sylvie Falardeau, maire suppléante
Madame Josée Ossio
Monsieur Yvon Godin
Madame Sylvie Papillon
Monsieur Louis Marcotte
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur Serge Lapointe, directeur général
M^c Claude Deschênes, greffier

Sont absents : Monsieur Émile Loranger, maire
Monsieur André Laliberté, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la maire suppléante souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

57-13 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Arrangement avec la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette pour l'exécution des travaux (réfection des rues Drolet, Valets et Michelet);
4. Installation de feux de circulation à l'intersection de la rue Papillon et du boulevard Wilfrid-Hamel;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

58-13 3. ARRANGEMENT AVEC LA VILLE DE QUÉBEC ET LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX (RÉFECTION DES RUES DROLET, VALETS ET MICHELET)

CONSIDÉRANT que trois (3) projets nécessitent d'être réalisés en collaboration avec la Ville de Québec de façon à favoriser la planification de leur exécution ainsi que l'optimisation des coûts de réalisation pour l'économie d'échelle et des économies de pompage temporaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec planifie la réfection complète de la rue Michelet, de la rue Saint-Jean-Baptiste à la rue Saint-Olivier;

CONSIDÉRANT qu'approximativement 30 mètres linéaires de ce projet seront réalisés sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de postes de pompage pluvial et domestique de la rue Drolet seront entrepris par l'agglomération de Québec au début de l'année 2014;

CONSIDÉRANT qu'il en est de même pour le poste UO-15 situé sur la rue Valets;

CONSIDÉRANT que la réfection des conduites municipales en amont du poste Drolet sur une distance d'environ 100 mètres doit être complétée;

CONSIDÉRANT qu'un tronçon de notre égout domestique d'environ 80 mètres en amont du poste de la rue Valets (UO-15) devra être changé, la conduite étant insuffisante pour véhiculer les eaux usées en provenance du poste Drolet;

CONSIDÉRANT que la coordination et la réfection des conduits avec la réfection des postes de pompage doivent être assumées par le même entrepreneur de façon à éviter les motifs de réclamation;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire est permise par l'article 45, annexe C de la Charte de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander à la Ville de Québec de procéder à la demande de soumission publique pour les services professionnels et l'exécution des travaux en vue de la réfection des conduites de la rue Drolet (± 100 m. lin.) à partir de la rue Saint-Eugène jusqu'au poste de pompage, la réfection pour le remplacement de la conduite domestique dans le secteur de la rue Valets (± 80 m. lin. en amont du poste (UO-15) et la réfection du tronçon d'environ 30 m. lin. de la rue Michelet en engageant la Ville de L'Ancienne-Lorette à rembourser les coûts de ces travaux à la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT que les travaux de reconstruction du poste de pompage Drolet (domestique et pluvial) ainsi que la réalisation (mise aux normes et mise à niveau) du poste existant UO-15 sont de compétence d'agglomération;

CONSIDÉRANT que les coûts de réfection de la rue Michelet sont évalués à $\pm 30\,000$ \$ et sont prévus au budget 2013 à même les affectations du règlement n° 173-2012;

CONSIDÉRANT que les coûts des projets de réfection des conduites sur les rues Drolet et Valets sont évalués à environ 600 000 \$ et seront réalisés en 2014;

CONSIDÉRANT que le coût de ce dernier projet devra être prévu au budget 2014;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise la Ville de Québec à demander des soumissions publiques pour les services professionnels ainsi que pour l'exécution des travaux en vue de la réalisation du projet de réfection de la rue Drolet, à partir de la rue Saint-Eugène jusqu'au poste de pompage (réfection sur ± 100 m. lin.) de même que la réfection pour le remplacement de la conduite domestique dans le secteur de la rue Valets (± 80 m. lin. en amont du poste UO-15) ainsi que la réfection de la rue Michelet, aux limites de la Ville de L'Ancienne-Lorette, sur une distance d'environ 30 mètres linéaires.

QUE la Ville de L’Ancienne-Lorette s’engage à rembourser à la Ville de Québec les couts de réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

QUE les montants requis aux fins de la présente résolution soient prélevés à même le *Règlement d’emprunt n° 173-2012* et à même le budget de l’année 2014.

ADOPTÉE

59-13 4. INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À L’INTERSECTION DE LA RUE PAPILLON ET DU BOULEVARD WILFRID-HAMEL

CONSIDÉRANT que la Ville de L’Ancienne-Lorette a, le 11 décembre 2012, adopté la résolution n° 346-12 demandant à l’agglomération de Québec d’installer des feux de circulation à l’intersection de la rue Papillon et du boulevard Wilfrid-Hamel, le tout aux frais de l’agglomération;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc Des Rivières, directeur de la division des transports de la Ville de Québec, datée du 25 février 2013;

CONSIDÉRANT que celui-ci mentionne qu’il est justifié d’installer de nouveaux feux de circulation au carrefour de la rue Papillon et du boulevard Wilfrid-Hamel;

CONSIDÉRANT que les couts reliés à l’installation de ces nouveaux feux de circulation seront assumés en totalité par l’agglomération de Québec, le boulevard Wilfrid-Hamel faisant partie du réseau artériel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Yvon Godin, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

QUE la Ville de L’Ancienne-Lorette confirme son intérêt à réaliser le projet consistant dans l’installation de nouveaux feux de circulation au carrefour de la rue Papillon et du boulevard Wilfrid-Hamel, malgré l’augmentation probable des débits de circulation sur la rue Papillon.

QUE les montants requis aux fins de la présente résolution soient assumés par l’agglomération de Québec, considérant que le boulevard Wilfrid-Hamel fait partie du réseau artériel.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

60-13 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l’ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 05.

ADOPTÉE

(S) Sylvie Falardeau

(S) Claude Deschênes

SYLVIE FALARDEAU
Maire suppléante

CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville